Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260109-D2026-034-CC
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/01/2026

DÉCISION
CONCLUSION DE L'ACTE MODIFICATIF N°1 AU MARCHÉ N°2025/16 RELATIF LA REALISATION D'UN SCHEMA DIRECTEUR DES MODES ACTIFS A L'ECHELLE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE DREUX

1.1 Marchés publics

GS/DM/OB/CN/CP/GE
D2026-034

Le Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,

Vu *les statuts de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux tels qu'approuvés par arrêté inter préfectoral n° DRCL-BLE-2024278-0001 du 04 octobre 2024,*
Vu *le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-9, L. 5211-10 et L. 5216-1 et suivants,*
Vu *le code de la commande publique et notamment ses articles L.2194-1 et R.2194-7,*
Vu *le 6b de la délibération n°CC2023-078 du conseil communautaire du 22 mai 2023 portant modification de la délégation du Président en matière de commande publique, et autorisant le Président à prendre toute décision concernant l'attribution des contrats et la conclusion des avenants pour les marchés ou accords-cadres de fournitures courantes et services quel que soit leur montant et qui ne relèvent pas de la compétence d'attribution de la Commission d'appel d'offres telle que définie à l'article L.1414-2 du code général des collectivités territoriales,*
Vu *la décision du Président n°D2025-189 du 8 juillet 2025 portant conclusion du marché n°2025/16 relatif à la réalisation d'un schéma directeur des modes actifs à l'échelle de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux avec la société TRANS.TECHNOLOGIE CONSULT KARLSRUHE GMBH TTK,*
Vu *l'arrêté du Président n°A2022-01 du 13 mai 2022 portant délégation de fonctions à Monsieur Frédéric Giroux, 14ème Vice-Président en charge des mobilités, de l'aménagement de l'espace communautaire et de la commande publique,*
Vu *le projet d'acte modificatif n°1,*

Considérant que le marché n°2025/16 relatif à la réalisation d'un schéma directeur des modes actifs à l'échelle de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux a été attribué à la société TRANS.TECHNOLOGIE CONSULT KARLSRUHE GMBH TTK le 9 juillet 2025 sous la forme d'un marché composite conclu :
- pour partie sous la forme d'un marché ordinaire à prix global et forfaitaire de 59 335 € HT,
- pour partie sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec un montant maximum de 15 000 € HT sur la totalité de sa durée maximale de douze (12) mois,

Considérant que la réalisation d'une enquête de terrain supplémentaire réalisée auprès des usagers de la gare de Nonancourt est nécessaire pour la réalisation du schéma directeur des modes actifs,
Considérant qu'une ligne supplémentaire doit être intégrée au bordereau des prix unitaires (BPU) afin d'ajouter une enquête de terrain,
Considérant que ces modifications n'entraînent aucune incidence financière sur le montant maximum du marché,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : DE CONCLURE l'acte modificatif n°1 au marché n°2025/16 relatif à la réalisation du Schéma Directeur des Modes Actifs à l'échelle de la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux avec la société TRANS. TECHNOLOGIE CONSULT KARLRUHE Gmbh (TTK) ayant pour objet l'ajout d'une ligne complémentaire « réalisation d'une enquête de terrain » au bordereau des prix unitaires sans incidence financière sur le montant maximum de la partie accord-cadre du marché.

ARTICLE 2 : DE CHARGER Monsieur le directeur général des services et le comptable public assignataire de la trésorerie de Dreux agglomération, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 3 : DE PRECISER qu'une ampliation de la décision sera notifiée à la société TRANS. TECHNOLOGIE CONSULT KARLRUHE Gmbh (TTK).

ARTICLE 4 : D'INFORMER que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Un recours administratif adressé au Président dans le délai de recours contentieux interrompt ce dernier pendant un délai de deux mois.

Fait à Dreux, le **09/01/2026**

Pour le Président et par délégation,
le 14ème Vice-président en charge des mobilités, de l'aménagement de l'espace communautaire et de la commande publique



Frédéric GIROUX

Acte publié électroniquement sur le site internet de la collectivité le : **09/01/2026**